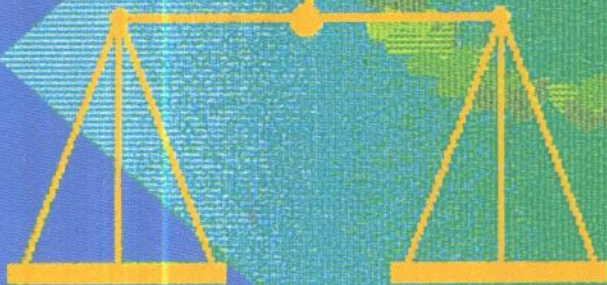


JACQUES FLOUR
JEAN-LUC AUBERT

Les obligations

1. L'acte juridique



8^e édition



ARMAND COLIN

№ 560/11.1

Jacques Flour
Jean-Luc Aubert

Les obligations

1. L'acte juridique

Le contrat - Formation - Effets
Actes unilatéraux
* Actes collectifs

Huitième édition par Jean-Luc AUBERT

Agrégé des Facultés de droit - Conseiller à la Cour de cassation

1998



6629 1/4



ARMAND COLIN

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE

L'OBLIGATION, ÉLÉMENT DU PATRIMOINE

Section I. <i>L'analyse : les classifications des biens</i>	2
§ 1 – La distinction des biens corporels et des biens incorporels	2
A – Le principe de la distinction	3
B – Les subdivisions des biens corporels	3
C – Les subdivisions des biens incorporels	4
1) La distinction du droit de créance et du droit réel	5
2) Les droits intellectuels ou propriétés incorporelles	11
§ 2 – La distinction des meubles et des immeubles	12
A – Les intérêts de la distinction	12
B – L'application de la distinction aux choses	14
C – L'application de la distinction aux droits	15
Section II. <i>La synthèse : la notion de patrimoine</i>	16
§ 1 – La composition du patrimoine	16
§ 2 – Les caractères juridiques du patrimoine	17
A – La théorie classique	17
B – La critique de la théorie classique du patrimoine et le droit positif	19

INTRODUCTION À L'ÉTUDE DES OBLIGATIONS

Section I. <i>Les classifications des obligations</i>	24
§ 1 – Les classifications fondées sur l'objet de l'obligation	25
A – Obligations de donner, de faire et de ne pas faire	25
B – Obligation de résultat et obligation de moyens	26
C – Obligation pécuniaire, obligation en nature et dette de valeur	27
D – Combinaison et synthèse des classifications fondées sur l'objet de l'obligation	29
§ 2 – Les classifications fondées sur la source de l'obligation	30
A – Exposé de la classification qui ressort du Code civil	30
B – Appréciation de la classification qui ressort du Code civil	32
Section II. <i>Le droit des obligations, comparé aux autres parties du droit civil</i> ...	35
§ 1 – L'importance du droit des obligations	35
§ 2 – Les caractères fondamentaux du droit des obligations	36
A – La thèse de l'universalisme du droit des obligations	36
B – L'inexactitude de la thèse	37
§ 3 – Les facteurs d'élaboration et d'évolution du droit des obligations ...	39
A – Le facteur moral	39
B – Le facteur économique	41
C – Le facteur politique	42
D – Quelques éléments de conclusion	42

Sous-section I. Le schéma classique de l'accord des volontés	86
§ 1 – L'offre ou sollicitation	87
A – La notion d'offre	87
B – La manifestation de l'offre	90
C – La valeur juridique de l'offre	91
1) La révocation de l'offre	91
2) La caducité de l'offre	95
§ 2 – L'acceptation	96
A – La notion d'acceptation	96
B – La manifestation de l'acceptation	100
C – Les conditions auxquelles l'acceptation forme le contrat	102
§ 3 – La rencontre des volontés (les contrats entre absents)	104
A – Les intérêts pratiques attachés à la localisation du contrat	104
B – Les modes possibles de localisation du contrat	106
1) Les théories classiques	106
2) Les théories récentes	108
3) La jurisprudence	111
Sous-section II. Les déformations du schéma classique de l'accord des volontés	113
§ 1 – L'amenuisement de l'accord des volontés	113
§ 2 – L'impossibilité d'un débat préalable à l'accord des volontés : le contrat d'adhésion	114
A – La théorie du contrat d'adhésion	115
B – L'influence de la théorie du contrat d'adhésion sur le droit positif	117
1) Absence d'influence sur la jurisprudence	117
2) L'évolution de la loi	118
Section II. <i>L'intégrité du consentement</i>	127
Sous-section I. L'erreur	129
§ 1 – La gravité de l'erreur, condition première de l'annulation du contrat	130
A – Les erreurs, causes de nullité du contrat	130
1) L'erreur-obstacle	130
2) L'erreur vice du consentement	132
B – Les erreurs indifférentes à la validité du contrat	138
§ 2 – Les autres conditions de l'annulation pour erreur	140
A – Le refus d'annulation lorsque celui qui a commis l'erreur ne mérite pas d'être protégé	141
B – Le refus d'annulation lorsque le cocontractant de celui qui a commis l'erreur mérite d'être protégé	142
Sous-section II. Le dol	144
§ 1 – Les faits constitutifs de dol	145
§ 2 – Les conditions de l'annulation pour dol	147
Sous-section III. La violence	149
§ 1 – Les caractères de la violence	150
A – La gravité et le caractère déterminant de la violence	150
B – Le caractère illégitime de la violence	152
§ 2 – L'origine de la violence	153
CHAPITRE 2. – La capacité	156
Section I. <i>Classification et fondement des incapacités</i>	157
§ 1 – Les incapacités de jouissance	157
§ 2 – Les incapacités d'exercice	158

§ 2 – Les atténuations au principe du consensualisme : le formalisme atténué ou indirect	222
A – Les règles de publicité	223
B – Les règles de preuve	224

SOUS-TITRE DEUXIÈME

LES SANCTIONS DES CONDITIONS DE FORMATION DU CONTRAT

CHAPITRE 1. – Les principes généraux de la théorie des nullités	230
Section I. <i>Les causes de nullité</i>	231
Section II. <i>Les classifications des nullités</i>	232
§ 1 – Sens et portée de la distinction entre nullité absolue et nullité relative, selon la doctrine classique	232
§ 2 – Sens et portée véritables de la distinction entre nullité absolue et nullité relative	234
A – Le critère de la distinction	235
B – Le régime des deux catégories de nullités	235
CHAPITRE 2. – Les conditions auxquelles la nullité peut être invoquée	238
Section I. <i>La délimitation des nullités absolues et des nullités relatives</i>	239
Section II. <i>L'attribution du droit d'invoquer la nullité</i>	244
§ 1 – Le droit d'invoquer la nullité absolue	244
§ 2 – Le droit d'invoquer la nullité relative	247
Section III. <i>L'extinction du droit d'invoquer la nullité</i>	249
§ 1 – La confirmation	250
A – Les conditions de la confirmation	250
B – Le domaine de la confirmation	252
1) Les nullités relatives	252
2) Les nullités absolues	254
C – Les effets de la confirmation	255
§ 2 – La prescription	257
A – Les questions propres à la prescription quinquennale	257
B – Les questions communes à la prescription quinquennale et à la prescription trentenaire	260
CHAPITRE 3. – Les effets de la nullité	262
Section I. <i>L'étendue de la nullité</i>	262
Section II. <i>La destruction rétroactive du contrat, par l'effet de la nullité</i>	265
§ 1 – Les limites apportées au caractère rétroactif de l'annulation à l'égard des tiers	267
§ 2 – Les limites apportées au caractère rétroactif de l'annulation dans les rapports entre les parties	269
A – Répétition exclue par l'impossibilité de rétablir le <i>statu quo ante</i>	269
B – Répétition limitée en considération de l'intérêt de l'une des parties	271
C – Répétition exclue en considération de l'intérêt général : <i>Nemo auditur</i>	271
Section III. <i>La responsabilité pour annulation du contrat</i>	275

SOUS-TITRE TROISIÈME
LES EFFETS DU CONTRAT

CHAPITRE 1. – L'effet obligatoire du contrat	279
Section I. <i>La force obligatoire du contrat</i>	280
Section II. <i>La simulation</i>	283
§ 1 – Les diverses formes de la simulation	284
§ 2 – Le régime de la simulation	285
A – Le régime de la simulation dans les rapports entre les parties	285
B – Le régime de la simulation à l'égard des tiers	288
Section III. <i>L'interprétation du contrat</i>	289
§ 1 – Les règles d'interprétation du contrat	290
A – Le principe : la recherche de la volonté des parties	290
B – Les déformations du principe	292
§ 2 – Les pouvoirs respectifs des juges du fond et de la cour de cassation dans l'interprétation du contrat	293
Section IV. <i>La révision du contrat</i>	295
§ 1 – Le problème général : la révision judiciaire du contrat	296
A – L'analyse de la jurisprudence	296
B – La discussion de principe	299
§ 2 – Les dispositions légales particulières, relatives à la révision d'un contrat	301
A – Recensement schématique des principales mesures légales de révision	302
B – Quelques éléments d'appréciation sur les mesures légales de révision	304
CHAPITRE 2. – La portée de l'effet obligatoire du contrat	308
Section I. <i>Le principe de l'effet relatif du contrat</i>	308
§ 1 – L'article 1165 du Code civil	308
§ 2 – Les parties	310
A – Les parties présentes	311
B – Les parties représentées : la représentation	311
§ 3 – Les tiers	315
A – Les tiers absolus et le principe d'opposabilité du contrat	316
B – Les ayants cause à titre universel	320
C – Les ayants cause à titre particulier	321
1) Les contrats constitutifs de droits réels	322
2) Les contrats générateurs d'obligations	324
D – Les créanciers chirographaires et les débiteurs	334
Section II. <i>Les dérogations au principe de l'effet relatif du contrat</i>	341
§ 1 – La promesse de porte-fort, dérogation apparente au principe de l'effet relatif 341	341
§ 2 – La stipulation pour autrui, dérogation réelle au principe de l'effet relatif	345
A – Les conditions de validité de la stipulation pour autrui	346
1) Les conditions tenant au contrat conclu entre le stipulant et le promettant	347
2) Les conditions requises en la personne du tiers bénéficiaire	350
B – La nature juridique de la stipulation pour autrui	351
C – Les effets de la stipulation pour autrui	353
1) Les rapports entre le stipulant et le promettant	354

2) Les rapports entre le tiers bénéficiaire et le promettant	355
3) Les rapports entre le stipulant et le tiers bénéficiaire	358

TITRE II

LES ACTES JURIDIQUES AUTRES QUE LE CONTRAT

CHAPITRE 1. – L'acte juridique unilatéral	362
Section I. <i>Étude générale de l'acte juridique unilatéral</i>	363
§ 1 – Les actes juridiques unilatéraux du droit positif	363
§ 2 – Les conditions de validité des actes juridiques unilatéraux	364
A – Les conditions de fond	365
B – Les conditions de forme	366
§ 3 – Les effets des actes juridiques unilatéraux	368
Section II. <i>La question de l'engagement unilatéral de volonté comme source d'obligation</i>	370
CHAPITRE 2. – L'acte juridique collectif	375
Section I. <i>Les deux sortes d'actes collectifs</i>	375
§ 1 – Les actes unilatéraux collectifs	376
§ 2 – Les conventions collectives	377
Section II. <i>Le régime juridique des actes collectifs</i>	380
INDEX ALPHABÉTIQUE	382



703148 (I) OSB-N 80° - SNE

Éditions Dalloz
31-35 rue Froidevaux
75685 Paris Cedex 14
N° 703148
Dépôt légal : septembre 1998

Achévé d'imprimer sur les presses de la
SNEL S.A.
Rue Saint-Vincent 12 - B-4020 Liège
tél. 32(0)4 344 65 60 - fax 32(0)4 343 77 50
août 1998
9708

Consacré au **droit des obligations** appliqué aux *actes juridiques*, l'ouvrage traite notamment de la *théorie générale du contrat*, matière fondamentale pour les juristes, tant au moment de leur formation que pour l'exercice de leurs activités professionnelles, qu'elles relèvent de la mise en œuvre amiable du droit ou de son application contentieuse.

Principalement destiné aux étudiants en droit du premier cycle, ceux-ci trouveront dans ce livre toutes les clés de la compréhension de la matière, dont l'essentiel, c'est-à-dire ce qu'il leur faut maîtriser pour réussir leurs examens, est exposé en *gros caractères* et éclairé par de nombreux exemples.

Les autres — étudiants de deuxième et troisième cycles, chercheurs et praticiens — pourront découvrir, dans des développements complémentaires — présentés en *petits caractères* — matière à alimenter leur réflexion ou à se lancer dans des voies nouvelles à la recherche de solutions particulières.

L'ensemble, à jour au 1^{er} août 1998, est soutenu par de très nombreuses références jurisprudentielles et doctrinales.

Jacques Flour a été professeur à l'Université de droit, d'économie et de sciences sociales de Paris (Université Paris II). Il a également été chargé de mission à l'Université de Montréal (1947) et à celle d'Ottawa (de 1955 à 1958) dont il était docteur honoris causa.

Jean-Luc Aubert est conseiller à la Cour de cassation, où il a été nommé en avril 1994. Agrégé des Facultés de droit, doyen émérite de la Faculté de droit et de sciences économiques de Tours, il a enseigné successivement, en qualité de professeur, aux Universités de Nancy, de Tours, puis de Paris I (Panthéon-Sorbonne). Spécialiste du droit civil, il a publié de nombreux travaux relevant de ce domaine, et notamment dans la même collection, une Introduction au droit. Il a aussi créé la Chronique de jurisprudence civile du Répertoire Defrénois, qui paraît régulièrement depuis 1971. Les obligations, publiés en collaboration avec le regretté Professeur Jacques Flour, comportent, outre ce premier volume, consacré à l'Acte juridique, un deuxième volume (Le fait juridique, 7^e éd.), et un troisième volume (Le rapport d'obligation) qui est en cours de préparation.

ISBN : 2-24703148X

